

## Rapports

Pour débiter l'année 80-81, le nouvel exécutif se réunissent le 2 juillet. L'assemblée fut ouverte avec le rapport de la trésorière et réglage des comptes. L'élément principal de l'animatrice qui ont été énumérées comme suite. Premièrement et principalement le rôle est de co-ordonné avec les membres et chercher là, aide et fraternité. Elle doit soumettre rapport des activités et des finances à l'exécutif, lesquels devront être acceptés. Le rapport du bar devra être donné aussi. Les repas du jeudi étant bien acceptés par les membres continueront mais l'animatrice ne pourra prendre que 5 heures de son temps pour préparation & animation, et donner les autres 15 heures approximatif pour contact avec autres groupes, gouvernement provincial Secrétariat d'Etat, etc. Aussi l'animatrice devra trouver un service de nettoyage et voir à l'exécution du ménage. Elle devra tenir un journal des activités au Centre même et prendre les décisions du sous-louage à autres groupes francophones.

Autre sujet de discussion fut le but du Centre, qui est à long terme de devenir autonome. On nous a transmis que le Secrétariat d'Etat trouvait qu'on dépendaient trop sur les subventions pour fonctionner alors il faudra avoir d'autres ressources.

L'exécutif a décidé que le bar, durant les repas du jeudi, serait fermé durant la saison estivale. Aussi l'achat d'une enregistreuse téléphonique donnant messages des activités du Centre, a été accepté. La formation d'un comité de publicité et de support a été discuter. On a remis à l'automne, l'ouverture officielle du Centre par l'honorable J.A. Doiron, Lieutenant Gouverneur. On a décidé d'envoyer la liste du nouvel exécutif aux membres, ce qui devra être complet d'ici peu.

La réunion se termina avec décision qu'on se réuniraient chaque mois à date déterminer, mais flexible et que les conseillers assisteraient s'il y avait des décisions majeures à être prises.

Amendement par Arthur Gauvin

X Pas accepté comme tel - Si le repas était contracté par l'animatrice, elle ne pourra prendre que 5 heures de son temps payé pour préparation du repas.

Accepté par Arthur Gauvin  
Secondé par Francis Arsenault